

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTE-DE-BENAUGE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de PORTE-DE-BENAUGE dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal le 17 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Eric GUÉRIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

Etaient présents : M. GUERIN Éric – M. VILLENEUVE Rémi – Mme DELADERRIERE Carole - M. DUMAS Patrick - M. VALADE Pascal –M. ARNAUD Guillaume – M. COGOURDANT Guy – Mme TARGON Lucinda - Mme GIRARD Laetitia - Mme MANO Marie-Françoise - Mme FABRE-DE-RIEUNEGRE Rachel - M. NOBRE Jean-Claude - M. RIU Laurent - M. TEYSSIER Jean-Luc – Mme VILLENEUVE-ROCHE Mylène -

Etaient absents : M. PINARD Stéphane - Mme BALAN Marie - Mme LANDIÉ Emilie

Etaient absents excusés : M. VIDEAU Michel - Mme PANCHE Céline - Mme ROUCHON Astrid - Mme NORIÉGA Amandine - M. ANDRÉ-SILVA Emmanuel - M. FRANCOIS Pascal - M. CAMBILLAUD Georges

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Eric GUÉRIN qui, après l'appel nominal, demande s'il y a un volontaire pour établir le procès-verbal de la séance.

Madame Carole DELADERRIERE propose sa candidature.

Elle est élue secrétaire de séance par 15 voix.

1 – DÉLIBÉRATION

Délib n° 59-12-2025 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Considérant que le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612- 1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite maximum du quart des crédits d'investissement inscrits au budget de 2025, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes, soit un **montant maximum de 177 734,51 €** (budget 2025 de la commune, hors remboursement d'emprunts et hors Reste à Réaliser : 710 938,00€). Les dépenses énoncées dans le tableau ci-dessous sont devenues urgentes et ne peuvent attendre le vote du budget. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Les dépenses énoncées dans le tableau ci-dessous sont devenues urgentes et ne peuvent attendre le vote du budget.

Compte	Op.	Objet dépense	Fournisseur	Montant TTC
2135	25	Extension garage communal	VERGNÉ	72 000,00
2135	40	Travaux Moulin du Mayne	DEJEAN Thomas	2 800,00
2135	40	Travaux Moulin du Mayne	Ets SENCHET	9 000,00
TOTAL				83 800,00 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délib n° 60-12-2025 : Délibération de validation d'échange de terrain entre un administré et la commune

Considérant :

- Que la commune de Porte-de-Benauge possède un terrain situé au 229 Impasse Contillon – 33760 Porte-de-Benauge, d'une superficie de 62m² (partie de la parcelle A300), et dont la valeur estimée est de 100,00 €.

2. Que les administrés, M. LAGRANGE et Mme COUDRAIS-DUHAMEL, domiciliés 229 Impasse Contillon – 33760 Porte-de-Benauge, souhaitent échanger une partie de terrain leur appartenant, situé sur la parcelle A754 et 757, d'une superficie de 62m² et d'une valeur estimée de 100,00 €.
3. Que cet échange de terrain permettra de développer un projet communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve l'échange de terrain entre la commune de Porte-de-Benauge et l'administré M. LAGRANGE et Mme COUDRAIS-DUHAMEL selon les modalités suivantes :
 - Terrain communal échangé : voir document d'arpentage joint en annexe.
 - Terrain de l'administré échangé : Voir document d'arpentage joint en annexe.
2. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet échange, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives requises.
3. Précise que les frais liés à cet échange seront à la charge de la commune et de l'administré.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délib n° 62-12-2025 : Délibération de déclassement d'une voie communale

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'afin de pouvoir procéder par la suite à un échange de terrains avec le propriétaire voisin, il convient de déclasser en chemin rural la section de voie communale, à savoir :

- La voie communale n° 114 dite de Bertin

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

Décide le déclassement en chemin rural de la voie communale ci-dessus

Donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de séance à 20h40

Le Maire,
Éric GUÉRIN

Délib n° 61-12-2025 : Délibération de validation du projet de Maison d'assistantes Maternelles

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de La société a fourni un estimatif de ces travaux pour un montant total de € HT (..... € TTC).
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- 1 - de financer l'opération de réalisation de..... pour un montant de € HT :**
- 2 - de Solliciter l'attribution d'aides financières,**
- 3 – d'accepter le plan de financement joint en annexe de la présente délibération,**
- 4 -d'assurer le financement complémentaire, solde et TVA, par autofinancement,**
- 5- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0